



Arles, mercredi 19 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00367

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Campagne de mesures bathymétriques**Une interdiction de stationner (le front d'accostage du quai LAMARTINE en Arles) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 01/02/2022 de 08:15 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanento **Rhône**

entre les pk 281.790 (Pile Rive gauche ancien pont aux lion) et pk 282.000 (Duc d'albe aval du Quai LAMARTINE) - Rive gauche

Commentaire :

En raison d'un levé bathymétrique, le quai Lamartine sera interdit au stationnement le 01/02/2022, ceci aux horaires précités.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

02/02/2022

Par délégation

Joseph VIOLLIN